

PARUTION DANS LE PROGRES DU JURA LE 20 JUILLET 2018

AVIS

Droit de préemption urbain

Commune de Cousance

Par délibération en date du 12/07/2018, affichée en Mairie pendant un mois, le Conseil Municipal de Cousance a décidé :

- **d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU)** sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le dossier de PLU approuvé, comprenant en annexe le Plan du Droit de Préemption Urbain, est tenu à la disposition du public à la Mairie de Cousance.

100262200

Plan local d'urbanisme

Commune de Cousance

Par délibérations en date du 12/07/2018, affichées en Mairie pendant un mois, le Conseil Municipal de Cousance a décidé :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU);

- d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones U et AU du PLU

- de donner son accord au périmètre délimité des abords (PDA) du château de Cousance. Ce périmètre sera créé par arrêté préfectoral.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Cousance, en Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

100263600